

**République Française**  
Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**

**Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Madame Marie-Françoise MAQUART,  
Monsieur Jean-Luc DESCLOUX et Monsieur Xavier DOUAIS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

**Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**

Titulaires : Madame Myriam NESTI, Madame Claudine SEGERS,  
Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER,  
Monsieur Thierry PESENTI et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31** relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;**

**Vu la présentation faite du Compte Administratif 2022 et des résultats présentés ;**

**Considérant que le compte administratif** établi par l'ordonnateur est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable assignataire du PETR ;

**Monsieur le Président étant sorti de la salle et ne participant pas au vote ;**

**Monsieur Xavier DOUAIS** ayant été élu Président de séance pour le vote du Compte Administratif ;

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
10 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 0  
18 suppléants

Votants : 11

**Date de la convocation**

22 décembre 2022

**Numéro de la délibération**

23-02

**Objet de la Délibération**

Approbation du Compte Administratif  
2022

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

# République Française

Département du Gard

## Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
10 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 0  
18 suppléants

Votants : 11

Date de la convocation

22 décembre 2022

Numéro de la délibération

23-02

Objet de la Délibération

Approbation du Compte Administratif  
2022

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le  
Et publication ou notification  
Le

## Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 et des résultats synthétisés ci-dessous :

(en Euros €)		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	353 647,20	383 766,86	+30 119,66 (excédent)
	Investissement	3 322,79	1 878,81	+ 1 443,98 (déficit)
Réalisation de l'exercice N-1	Fonctionnement	(si déficit)	147 615,88 (Si excédent)	
	Investissement	(si déficit)	4 323,14 (Si excédent)	
TOTAL		356 969,99	537 584,69	

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été énoncés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 2

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président de Séance

Xavier DOUAIS

